



Intervention d'Emir Kir,
Ministre en charge de l'Action Sociale et de la Famille à la COCOF
CONFERENCE DE PRESSE

*Présentation de la campagne de communication pour la ligne
« Écoute violences conjugales »*

Ferme du Biéreau, avenue du Jardin Botanique
1348 Louvain-La-Neuve
Mardi 9 novembre, 11 heures

Mesdames les Ministres,
Madame la Directrice,
Mesdames, Messieurs,

C'est évidemment un grand plaisir pour moi de me retrouver entre vous toutes pour revenir sur un sujet qui me tient particulièrement à coeur, celui de la lutte contre les violences entre partenaires, et plus largement, celui de l'égalité entre hommes et femmes.

Vous le savez, la ligne gratuite « Écoute Violences Conjugales » a vu le jour il y a bientôt un an, nous l'avions présentée ensemble. Il est temps maintenant de faire un premier bilan de cette ligne d'écoute, mais également de vous présenter la nouvelle campagne de communication qui la fera connaître à un nombre encore plus grand de victimes, de professionnels, d'auteurs ou de témoins de violences conjugales. Mais je laisserai mes deux collègues vous parler plus avant de ces deux aspects-là.

Pour ma part, je voudrais rappeler que cette ligne d'écoute s'inscrit dans un projet commun très large aux multiples angles d'attaque: le plan d'action national en matière de lutte contre les violences entre partenaires. Le 17 décembre 2009 dernier, une note d'orientation a été adoptée entre le gouvernement fédéral, la Région wallonne, la Communauté française et la Cocof pour mener conjointement des actions tant en matière de prévention, de sensibilisation, d'études, de formations que de terrain.

Aujourd'hui, même s'il reste encore des projets à mener et à améliorer, nous sommes heureux du travail accompli. Je n'ai malheureusement pas le temps de vous présenter ce plan dans le détail, mais permettez-moi tout de même de revenir sur quelques actions emblématiques qui ont vu le jour grâce aux synergies que nous avons mises en place.

Premièrement, diverses études ont été réalisées par la Communauté Française afin de disposer de données qualitatives et quantitatives pertinentes, fiables et actualisées, pour

une politique adaptée en matière de lutte contre les violences entre partenaires. Ainsi, en 2009 et 2010, c'est une étude de grande ampleur sur la violence dans les relations amoureuses des jeunes qui a été largement diffusée. Entre 2008 et 2010, des études examinant les mécanismes générant la violence entre partenaires et la pertinence des réponses que les services apportent aux situations rencontrées, ont été présentées aux professionnels du secteur.

Une attention toute particulière a également été portée sur des actions d'information et de sensibilisation ciblées.

Ce sont entre autres les centres de planning familial et les animations d'éducation à la vie affective et sexuelle qui le permettent. En effet, lors de ces animations, des valeurs comme l'égalité, le respect de soi et de l'autre sont abordées. En Région bruxelloise, nous nous attellerons dès janvier à établir le relevé des écoles où il manque encore d'interventions à ce sujet et ainsi, nous veillerons à toucher de plus en plus d'écoles, particulièrement celles de l'enseignement technique, professionnel et à discrimination positive, trop peu couvertes par ce type d'animation. Pour la suite, il est envisagé d'établir dans chaque école une cellule « bien-être » qui serait le relais idéal pour tous les jeunes en questionnement par rapport à leur vie relationnelle, affective et sexuelle.

Au-delà de la prévention et de l'information, il fallait aussi structurer les interventions entre la police, le monde judiciaire et les intervenants du monde psycho-médico-social en améliorant la coopération et la communication et ainsi, atteindre une meilleure politique de prévention et de suivi. Des Plateformes d'arrondissement ont été mises en place pour cela. De même, l'accord de coopération entre l'État fédéral, la COCOF, la COCOM, la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté Germanophone et la Communauté flamande en matière d'assistance aux victimes est en cours, sa finalisation ne dépend plus que de la mise en place du gouvernement fédéral.

Abordons maintenant le thème délicat mais crucial de l'accueil des victimes. En Région wallonne, 15 maisons d'hébergement sont ouvertes aux adultes en difficulté, et sont spécialisées dans l'accueil des victimes de violence entre partenaires. À Bruxelles, ce ne sont pas moins de 14 maisons d'accueil qui sont agréées et subventionnées par la COCOF. Chacune d'entre elles s'adresse à un public spécifique (hommes seuls, femmes seules, familles, adultes isolés avec enfants) et 5 d'entre elles sont plus spécialement dédiées aux femmes. Il est également prévu d'en ouvrir prochainement une 15^{ème} pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Vous le savez, si nous devons nous soucier de l'aide à apporter aux victimes de violences conjugales, nous devons aussi assurer un accompagnement adapté aux auteurs de ces violences, afin de prévenir la récidive. En Région wallonne, le financement de l'asbl « PRAXIS » a été poursuivi en vue d'assurer l'accompagnement thérapeutique des auteurs de violence entre partenaires. Au niveau de la Cocof, le financement des deux services

d'aide aux justiciables qui sont chargés de l'aide aux auteurs de violence entre partenaires se poursuit également, vu leur agrément à durée indéterminée.

Dans la problématique générale de lutte contre les violences entre partenaires, il m'a semblé capital d'aborder la thématique des mariages forcés. Voilà pourquoi j'ai tenu à mettre en place, dès 2008, des programmes de sensibilisation et d'éducation visant les jeunes gens ainsi que leur entourage familial.

Aussi, la Cocof et la Communauté française ont soutenu le Réseau « Mariage et Migration » qui rassemble 16 associations réunies sous l'impulsion de travailleurs de première ligne confrontés dans leur pratique à des cas de mariages forcés et arrangés, voire précoces, en contexte de migration, afin de dépasser le traitement individuel et initier des pistes de solution collectives. Le Réseau développe son travail autour de 3 axes principaux : le développement de son expertise interne, la formation des professionnels, la sensibilisation et la prévention auprès d'un public mixte et intergénérationnel.

Aussi, 30 représentations de la pièce de théâtre-action « Amours mortes », portant sur les mariages arrangés et forcés, et suivies d'animations ont été programmées en 2009-2010 dans des établissements scolaires secondaires et supérieurs, des maisons de jeunes, mais également pour un public adulte via les centres d'alphabétisation et des associations locales. Le Réseau développera également son site Internet en 2011 : un espace destiné au jeune public sera créé ainsi qu'une page référençant les relais, personnes ressources et associations de première ligne spécialisées dans l'intervention en cas de mariage forcé.

Mais surtout, nous sommes en train de nous pencher sur un nouveau mode d'accueil pour ces jeunes en déroute sentimentale et familiale. Nous allons analyser de plus près un modèle issu de Montpellier, où un réseau de familles formées à accueillir ce public spécifique s'est développé. Nous étudierons ensuite sur la faisabilité de cette démarche ici à Bruxelles. Enfin, j'organiserai un colloque en 2011 qui abordera la question de l'hébergement des femmes en situation de mariage forcé.

Avant d'achever, il me reste à vous souligner que j'ai l'intention de poursuivre cette collaboration étroite avec la Région Wallonne et la Communauté française mais aussi avec les services concernés par le thème de la violence conjugale. Vous le voyez, les interventions des pouvoirs publics sont multiples et diversifiées, mais surtout elles sont concertées, car nous avons le désir d'avancer intelligemment, en construisant ensemble un dispositif complet et pertinent qui touche tant à l'information, à la sensibilisation, à la prévention qu'à l'action de terrain pour lutter contre les violences entre partenaires.

Je vous remercie de votre attention.

Contact presse:

Fabienne Defrance 02/506.34.19 ou 0499/588.300